# PROFIL DE POSTE
# PERSONNEL DE DIRECTION
# ETABLISSEMENTS REP+

**Intitulé de l'emploi : Personnel de direction**

Chef d'établissement adjoint : M. D'ANNA Yvan
Type et nom de l'établissement : Collège Jules MASSENET
Catégorie financière : 4
Type de logement : T4

**Implantation géographique :**

Adresse : 35 Boulevard Massenet
Commune : Marseille
Code postal :13014 - mail : ce.0132207D@ac-aix-marseille.fr

**Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement :**

Nombre d'élèves : 628 (au 05/10/26)

Environnement : quartier de Saint-Joseph, enclavé entre les cités La Simiane et La Paternelle à l'Est, Le Castellas au Nord, Les Micocouliers à l'Ouest, proximité d'un QPV.

Spécificités internes : 3ème prépa-métiers / section Ulis / classe relais

Principaux indicateurs de l'établissement accessibles sur ARCHIPEL : CSP défavorisées majoritaires, résultats DNB en hausse (2022 et 2023), taux important de boursiers (66.5% en 2023), équipe hétérogène (28% depuis + de 8 ans, 43% - 2 ans en 2023), orientation post 3ème : 46% en 2nde GT, 26% en 2nd pro, 15% en CAP, chute des résultats aux évals 6ème depuis 2021.

**Compétences attendues :**

En matière de pilotage d'une démarche innovante notamment dans les champs des établissements REP+ (pédagogie, vie scolaire, GRH) : connaissance des textes, des dispositifs particuliers (Ulis, upe2a) et de leur fonctionnement, capacité à gérer les crises, appui pour les orientations nationales (rcd, DF, …).

Liées à la spécificité du poste : adaptabilité, connaissance des parcours (relais, AUER, PAFI, …)

Autres compétences : anticipation, disponibilité, sens de la communication

**Points particuliers concernant le poste (à préciser) :**

Poste ouvert à un personnel de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère en charge de l'éducation nationale – titulaire

Stabilité souhaitée de 4 à 6 ans

Expérience de l'éducation prioritaire

Disponibilité

Autres : Participation au dispositif national « collège en progrès »

**Cette fiche doit être envoyée directement par mel à la DIEPAT (**diepat.pdir.ak@ac-aix-marseille.fr et diepat.pdir.lz@ac-aix-marseille.fr**), copie au DASEN / DAASEN, pour le vendredi 9 octobre 2026 au plus tard.**